

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 592-2021

**Règlement décrétant les modalités de publication des avis
publics de la Municipalité de Saint-Paul**

- CONSIDÉRANT QU' une municipalité peut, en vertu des articles 433.1 à 433.4 du *Code municipal du Québec*), adopter un règlement décrétant les modalités de publication de ses avis publics;
- CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné à la séance du 6 avril 2021 par M. Dominique Mondor, conseiller;
- CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été dûment présenté et déposé par M. Dominique Mondor, conseiller, à la séance du 6 avril 2021;

Il est résolu que ce règlement soit adopté et qu'il se lise comme suit:

- ARTICLE 1: Le préambule fait partie intégrante du présent règlement pour valoir à toutes fins que de droit.
- ARTICLE 2: Le présent règlement porte le titre de « Règlement décrétant les modalités de publication des avis de la Municipalité de Saint-Paul ».
- ARTICLE 3: Les avis publics assujettis aux dispositions du présent règlement sont ceux exigés en vertu de toute loi ou règlement régissant la Municipalité de Saint-Paul.
- ARTICLE 4: Les avis publics visés à l'article 3 sont, à compter de la date d'entrée en vigueur du présent règlement, publiés aux trois endroits suivants:
- Dans le vestibule de l'entrée de la Mairie, située au 10, chemin Delangis, Saint-Paul;
 - Dans le vestibule de l'entrée de la bibliothèque municipale située au 790, boulevard de l'Industrie, Saint-Paul;
 - Sur le site Internet de la Municipalité.
- ARTICLE 5: Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
- AVIS DE MOTION: 6 avril 2021
- DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT: 6 avril 2021
- ADOPTÉ: 19 avril 2021

(Signé)

Alain Bellemare

Richard B. Morasse

M. Alain Bellemare
Maire

M^e Richard B. Morasse, MBA
Directeur général et secrétaire-trésorier

PROMULGUÉ:

21 avril 2021